



DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF  
A SA DOUZIEME SESSION

(Torremolinos, 27 septembre 1979)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session.....	1
2. Répertoire des décisions.....	1
3. Décisions prises par le Conseil.....	2
4. Liste des participants à la session.....	3



1. Ordre du jour de la session

- 1. Election du Bureau du Conseil pour 1980
- 2. Lieu et date de la treizième session du Conseil

2. Répertoire des décisions

<u>No. de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(XII)	Election du Bureau du Conseil pour 1980.....	2
2(XII)	Lieu et date de la treizième session du Conseil.....	2

3. Décisions prises par le Conseil

CE/DEC/1(XII)

Election du Bureau du Conseil pour 1980

Point 1 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Compte tenu que le mandat de son Bureau actuel viendra à expiration le 31 décembre 1979,

Elit conformément à l'article 5 de son règlement intérieur un nouveau Bureau qui prendra ses fonctions le 1er janvier 1980 pour un mandat d'un an et qui se composera du Maroc, comme Président, de Cuba, comme premier vice président et de la République fédérale d'Allemagne comme second vice président,

Adresse à Monsieur Ahmed H. Yahya, Président du Conseil exécutif en exercice, ses plus vives félicitations pour l'action exemplaire accomplie, et

Remercie les membres sortant du Conseil de l'excellent travail qu'ils ont effectué pour le bénéfice de l'Organisation.

.....

CE/DEC/2(XII)

Lieu et date de la treizième session du Conseil exécutif

Point 2 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Décide de tenir sa treizième session au siège de l'Organisation la dernière semaine du mois d'avril 1980, et

Prie le Secrétaire général, en consultation avec le Président du Conseil exécutif, de fixer la date exacte de cette session.

4. Liste des participants à la session

Etaient présents à la douzième session :

1. Les délégués des Membres du Conseil ci-après : Allemagne (Rép. féd. d'), Brésil, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Gambie, Iraq, Jordanie, Kenya, Maroc, Népal, Ouganda, Panama, Philippines, République de Corée, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre.
2. Le représentant du Comité des Membres affiliés, vice président de ce comité.
3. Les représentants de l'Equateur, siégeant à titre d'observateurs.

